

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 22
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 25 février 2016

L'an deux mil seize
et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente

Date de convocation
Le 18 février 2016
Date d'affichage
Le 18 février 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
M. Gérard SANJULLIAN, 1^{er} vice-président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, MME MARIE-JOSE AUNAVE, vice-présidents ; MME ELVIRE TEOCCHI, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. FABIENNE MINJARD, M. ERIC LANNOY, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME ELVIRE TEOCCHI, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. ALAIN BESUCCO A MME MARYVONNE HAMMERLI, M. CLAUDE RAOUX A M. DANIEL SANTANGELO

ABSENTS : M. FABRICE LEAUNE, MME CLAIRE DURAND, MME MARY-LINE BARBAUD ; MME KARINE GUERNUT ; M. JEAN-LUC BRINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ERIC LANNOY

Délibération
n°2016-023

Approbation du compte
administratif 2015 du
budget annexe
assainissement

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE
Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif du budget annexe assainissement 2015 qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2015 : + 94 025,04 €
Reprise de l'exercice antérieur : + 251 731,40 €
Résultat de clôture : + 345 756,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2015 : + 1 410 120,45 €
Reprise de l'exercice antérieur : + 585 911,39 €
Résultat de clôture : + 1 996 031,84 €
Restes à réaliser reportés en 2016 (dépenses) : - 808 000 €

0
MML

**Délibération
n°2016-023
Approbation du compte
administratif 2015 du
budget annexe
assainissement**

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve le compte administratif du budget annexe assainissement 2015 qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur et qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2015 :	+ 94 025,04 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 251 731,40 €
Résultat de clôture :	+ 345 756,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

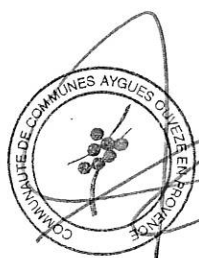
Résultat de l'exercice 2015 :	+ 1 410 120,45 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 585 911,39 €
Résultat de clôture :	+ 1 996 031,84 €
Restes à réaliser reportés en 2016 (dépenses) :	- 808 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 01/03/2016
Et notification
Du: 02/03/2016**

Le 1^{er} vice-président,


Gérard SANJULLIAN


Le Président
Max IVAN

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 22
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 25 février 2016

L'an deux mil seize
et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente

Date de convocation
Le 18 février 2016
Date d'affichage
Le 18 février 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
M. Gérard SANJULLIAN, 1^{er} vice-président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, MME MARIE-JOSE AUNAVE, vice-présidents ; MME ELVIRE TEOCCHI, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. FABIENNE MINJARD, M. ERIC LANNOY, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME ELVIRE TEOCCHI, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. ALAIN BESUCCO A MME MARYVONNE HAMMERLI, M. CLAUDE RAOUX A M. DANIEL SANTANGELO

ABSENTS : M. FABRICE LEAUNE, MME CLAIRE DURAND, MME MARY-LINE BARBAUD ; MME KARINE GUERNUT ; M. JEAN-LUC BRINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ERIC LANNOY

Délibération
n°2016-024
Approbation du compte
administratif 2015 du
budget annexe de la
ZAE Jonquier &
Morelles de Camaret-
sur-Aigues

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif du budget annexe de la zone d'activité économique *Jonquier & Morelles* de Camaret-sur-Aigues 2015 qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2015 : - 21 197,70 €
Reprise de l'exercice antérieur : + 34 279,48 €
Résultat de clôture : + 13 081,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2015 : + 16 959,18 €
Reprise de l'exercice antérieur : - 29 783,42 €
Résultat de clôture : - 12 824,24 €

myi

**Délibération
n°2016-024
Approbation du compte
administratif 2015 du
budget annexe de la
ZAE Jonquier &
Morelles de Camaret-
sur-Aigues**

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve le compte administratif du budget annexe de la zone d'activité économique *Jonquier & Morelles* de Camaret-sur-Aigues 2015 qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2015 : - 21 197,70 €
Reprise de l'exercice antérieur : + 34 279,48 €
Résultat de clôture : + 13 081,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2015 : + 16 959,18 €
Reprise de l'exercice antérieur : - 29 783,42 €
Résultat de clôture : - 12 824,24 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 01/03/2016
Et notification
Du: 02/03/2016



Le Président

Max IVAN

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 22
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 25 février 2016

L'an deux mil seize
et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente

Date de convocation
Le 18 février 2016
Date d'affichage
Le 18 février 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
M. Gérard SANJULLIAN, 1^{er} vice-président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, MME MARIE-JOSE AUNAVE, vice-présidents ; MME ELVIRE TEOCCHI, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. FABIENNE MINJARD, M. ERIC LANNOY, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME ELVIRE TEOCCHI, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. ALAIN BESUCCO A MME MARYVONNE HAMMERLI, M. CLAUDE RAOUX A M. DANIEL SANTANGELO

ABSENTS : M. FABRICE LEAUNE, MME CLAIRE DURAND, MME MARY-LINE BARBAUD ; MME KARINE GUERNUT ; M. JEAN-LUC BRINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ERIC LANNOY

Délibération
n°2016-025

Approbation du compte
administratif 2015 du
budget annexe de la
ZAE Saint-Antoine de
Violès

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif du budget annexe de la zone d'activité économique *Saint Antoine* de Violès 2015 qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2015: - 61 942,20 €
Reprise de l'exercice antérieur : + 61 942,20 €
Résultat de clôture : 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2015 : - 80 000,99 €
Reprise de l'exercice antérieur : + 80 000,99€
Résultat de clôture : 0 €

my 1

Délibération n°2016-025
Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe de la ZAE Saint-Antoine de Violès

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,
Approuve le compte administratif du budget annexe de la zone d'activité économique *Saint Antoine* de Violès 2015 qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT


Résultat de l'exercice 2015: - 61 942,20 €
Reprise de l'exercice antérieur : + 61 942,20 €
Résultat de clôture : 0 €

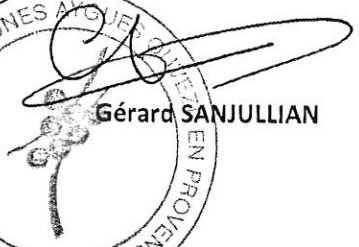
SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2015 : - 80 000,99 €
Reprise de l'exercice antérieur : + 80 000,99€
Résultat de clôture : 0 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 01/03/2016
Et notification
Du: 02/03/2016


Le Président
Max IVAN

Le 1^{er} vice-président,

Gérard SANJULLIAN



de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 23
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 25 février 2016

L'an deux mil seize
et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente

Date de convocation

Le 18 février 2016

Date d'affichage

Le 18 février 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. GERARD SANJULLIAN, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, MME MARIE-JOSE AUNAVE, vice-présidents ; MME ELVIRE TEOCCHI, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. FABIENNE MINJARD, M. ERIC LANNOY, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME ELVIRE TEOCCHI, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. ALAIN BESUCCO A MME MARYVONNE HAMMERLI, M. CLAUDE RAOUX A M. DANIEL SANTANGELO

ABSENTS : M. FABRICE LEAUNE, MME CLAIRE DURAND, MME MARY-LINE BARBAUD ; MME KARINE GUERNUT ; M. JEAN-LUC BRINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ERIC LANNOY

Délibération

n°2016-026

**Affectation du résultat
du budget principal**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales :
« Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clôt, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat. Lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.»

Compte tenu du résultat de clôture du compte administratif du budget principal 2015 qui se présente avec un excédent dans les deux sections de fonctionnement

my?

**Délibération
n°2016-026
Affectation du résultat
du budget principal**

et d'investissement, le conseil communautaire peut décider d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, via l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver l'affectation partielle de l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 1 312 888,17 €, pour financer les investissements prévus en 2016, et le maintien du solde, soit 400 000 €, à la section de fonctionnement.

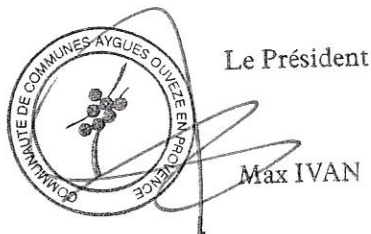
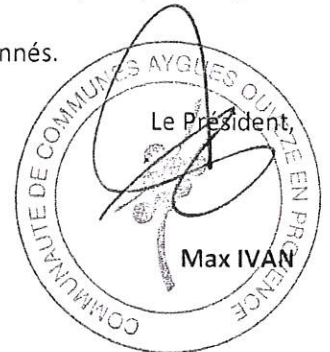
Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve l'affectation partielle de l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 1 312 888,17 €, pour financer les investissements prévus en 2016, et le maintien du solde, soit 400 000 €, à la section de fonctionnement,

Précise que ces écritures seront reprises dans le budget primitif principal 2016,

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 01/03/2016
Et notification
Du: 02/03/2016



47

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 23
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 25 février 2016

L'an deux mil seize
et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente

Date de convocation
Le 18 février 2016
Date d'affichage
Le 18 février 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. GERARD SANJULLIAN, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, MME MARIE-JOSE AUNAVE, vice-présidents ; MME ELVIRE TEOCCHI, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. FABIENNE MINJARD, M. ERIC LANNOY, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME ELVIRE TEOCCHI, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. ALAIN BESUCCO A MME MARYVONNE HAMMERLI, M. CLAUDE RAOUX A M. DANIEL SANTANGELO

ABSENTS : M. FABRICE LEAUNE, MME CLAIRE DURAND, MME MARY-LINE BARBAUD ; MME KARINE GUERNUT ; M. JEAN-LUC BRINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ERIC LANNOY

Délibération
n°2016-027
Affectation du résultat
du budget annexe
assainissement

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE
Le rapporteur expose :

Conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales :
« *Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clôt, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.*

La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat. Lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.»

Etant donné que le résultat de clôture du compte administratif du budget annexe assainissement se présente avec un excédent de la section d'investissement, il

4/1

**Délibération
n°2016-027
Affectation du résultat
du budget annexe
assainissement**

n'est pas nécessaire d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement.

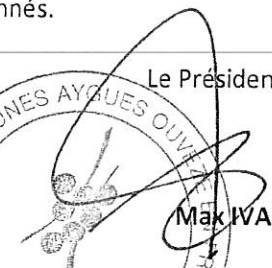
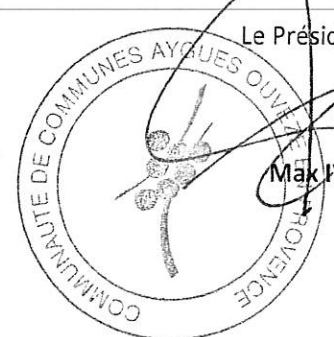
Il est donc proposé au conseil communautaire de maintenir à la section de fonctionnement l'excédent constaté, à hauteur de 345 756,44 €.



Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve le maintien de l'excédent constaté à la section de fonctionnement en clôture d'exercice, soit 345 756,44 €, sans affectation à la section d'investissement, Précise que ces écritures sont prises en compte dans le budget primitif assainissement 2016,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 01/03/2016
Et notification
Du: 02/03/2016

Le Président,

Max IVAN


Le Président

Max IVAN


My :

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 25 février 2016

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 23
Pour : 18
Contre : 3
Abstentions : 7

L'an deux mil seize
et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente

Date de convocation
Le 18 février 2016
Date d'affichage
Le 18 février 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. GERARD SANJULLIAN, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, MME MARIE-JOSE AUNAVE, vice-présidents ; MME ELVIRE TEOCCHI, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. FABIENNE MINJARD, M. ERIC LANNOY, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME ELVIRE TEOCCHI, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. ALAIN BESUCCO A MME MARYVONNE HAMMERLI, M. CLAUDE RAOUX A M. DANIEL SANTANGELO

ABSENTS : M. FABRICE LEAUNE, MME CLAIRE DURAND, MME MARY-LINE BARBAUD ; MME KARINE GUERNUT ; M. JEAN-LUC BRINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ERIC LANNOY

Délibération
n°2016-028
Approbation du
montant des
redevances 2016 du
service public de
l'assainissement non
collectif

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE
Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à approuver la fixation du montant des redevances du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour 2016, tel qu'il a été proposé lors du débat d'orientations budgétaires et en commission des finances le 17 février, à savoir :

Montant des redevances 2016

- ✓ Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes : 90 €
- ✓ Examen préalable de la conception et de la vérification de l'exécution (forfait unique) : 120 €

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Décide de fixer le montant des redevances perçues par le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour 2016, à :

- ✓ 90 € pour le contrôle du bon fonctionnement et d'entretien des

my 1

Envoyé en préfecture le 01/03/2016
Reçu en préfecture le 02/03/2016
Affiché le 02/03/2016
ID : 084-248400160-20160225-DEL2016_023-DE

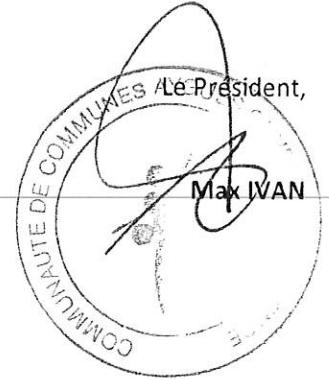
Délibération
n°2016-028
Approbation du
montant des
redevances 2016 du
service public de
l'assainissement non
collectif

- installations existantes,
- ✓ 120 € pour l'examen préalable de la conception et de la vérification de l'exécution

Dit que la recette prévisionnelle a été inscrite au budget annexe assainissement 2016, à l'article 7062 des recettes d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 01/03/2016
Et notification
Du: 02/03/2016



mi

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 23
Pour : 16
Contre : 1
Abstentions : 11

Séance ordinaire du 25 février 2016

L'an deux mil seize
et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente

Date de convocation

Le 18 février 2016

Date d'affichage

Le 18 février 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. GERARD SANJULLIAN, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, MME MARIE-JOSE AUNAVE, vice-présidents ; MME ELVIRE TEOCCHI, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. FABIENNE MINJARD, M. ERIC LANNOY, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME ELVIRE TEOCCHI, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. ALAIN BESUCCO A MME MARYVONNE HAMMERLI, M. CLAUDE RAOUX A M. DANIEL SANTANGELO

ABSENTS : M. FABRICE LEAUNE, MME CLAIRE DURAND, MME MARY-LINE BARBAUD ; MME KARINE GUERNUT ; M. JEAN-LUC BRINGUIER

SECRETARE DE SEANCE : M. ERIC LANNOY

Délibération

n°2016-029

**Vote du budget primitif
annexe assainissement
2016**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Conformément à l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif annexe assainissement 2016, joint en annexe, tel qu'il a été approuvé lors du débat d'orientations budgétaires, puis en commission des finances le 17 février, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections d'exploitation et d'investissement, et qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION / DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	140 450,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	25 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	330 651,34 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	4216,66 €
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	794 682,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	40 000,00 €
Chapitre 023	Virement à section d'investissement	165 000,00 €
TOTAL		1 500 000,00 €

Délibération
 n°2016-029
 Vote du budget primitif
 annexe assainissement
 2016

SECTION D'EXPLOITATION / RECETTES

002	Résultat reporté	345 756,44 €
Chapitre 70	Produits des services	807 663,00 €
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	101 599,56 €
Chapitre 042	Amortis. subvention investissement	244 981,00 €
TOTAL		1 500 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES

Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	703 861,69 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	107 133,31 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 324 500,00 €
Chapitre 040	Amortis. subvention investissement	244 981,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	91 524,00 €
	Restes à réaliser 2015	808 000,00 €
TOTAL		3 280 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES

001	Solde d'exécution reporté	1 996 031,84 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	23 548,16 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	117 690,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	91 524,00 €
Chapitre 021	Virement section d'exploitation	165 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	91 524,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	794 682,00 €
TOTAL		3 280 000,00 €

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve le budget primitif annexe assainissement 2016, équilibré en recettes et en dépenses dans les deux sections d'exploitation et d'investissement, qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement : 1 500 000 €

Section d'investissement : 3 280 000 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture

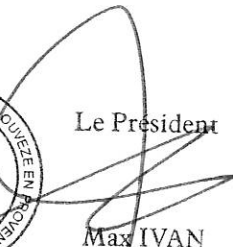
Le: 01/03/2016

Et notification

Du: 02/03/2016



Le Président
 Max IVAN



de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 23
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 25 février 2016

L'an deux mil seize
et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente

Date de convocation

Le 18 février 2016

Date d'affichage

Le 18 février 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. GERARD SANJULLIAN, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, MME MARIE-JOSE AUNAVE, vice-présidents ; MME ELVIRE TEOCCHI, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. FABIENNE MINJARD, M. ERIC LANNOY, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME ELVIRE TEOCCHI, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. ALAIN BESUCCO A MME MARYVONNE HAMMERLI, M. CLAUDE RAOUX A M. DANIEL SANTANGELO

ABSENTS : M. FABRICE LEAUNE, MME CLAIRE DURAND, MME MARY-LINE BARBAUD ; MME KARINE GUERNUT ; M. JEAN-LUC BRINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ERIC LANNOY

Délibération

n°2016-030

Vote du budget primitif
annexe 2016 de la zone
d'activité économique
Joncquier & Morelles de
Camaret-sur-Aigues

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Conformément à l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif annexe 2016 de la zone d'activité économique *Joncquier & Morelles* de Camaret-sur-Aigues, joint en annexe, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, puis en commission des finances le 17 février, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT/ DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	20 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	22 320,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	13 085,76 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	1 312 824,24 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur section	22 320,00 €
TOTAL		1 390 550,00 €

Délibération
 n°2016-030
 Vote du budget primitif
 annexe 2016 de la zone
 d'activité économique
Jonquier & Morelles de
 Camaret-sur-Aigues

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

002	Résultat reporté	13 081,78 €
Chapitre 70	Vente de terrains aménagés	55 144,24 €
Chapitre 77	Autres produits exceptionnels	3,98 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	1 300 000,00 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur section	22 320,00 €
TOTAL		1 390 550,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES

001	Solde d'exécution reporté	12 824,24 €
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	800 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 300 000,00 €
TOTAL		2 112 824,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 312 824,24 €
Chapitre 16	Autres immobilisations financières	800 000,00 €
TOTAL		2 112 824,24 €

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve le budget primitif annexe 2016 de la zone d'activité économique *Jonquier & Morelles* de Camaret-sur-Aigues, équilibré en recettes et en dépenses dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, qui se présente ainsi :


Section de fonctionnement : 1 390 550 €

Section d'investissement : 2 112 824,24 €

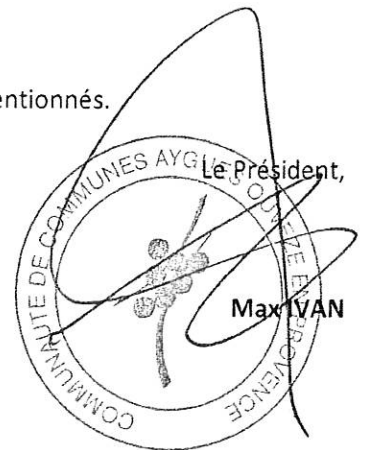
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 Le: 01/03/2016
 Et notification
 Du: 02/03/2016

Le Président,
 Max IVAN



Le Président,
 Max IVAN



de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 23
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 25 février 2016

L'an deux mil seize
et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente

Date de convocation

Le 18 février 2016

Date d'affichage

Le 18 février 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. GERARD SANJULLIAN, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, MME MARIE-JOSE AUNAVE, vice-présidents ; MME ELVIRE TEOCCHI, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. FABIENNE MINJARD, M. ERIC LANNOY, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME ELVIRE TEOCCHI, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. ALAIN BESUCCO A MME MARYVONNE HAMMERLI, M. CLAUDE RAOUX A M. DANIEL SANTANGELO

ABSENTS : M. FABRICE LEAUNE, MME CLAIRE DURAND, MME MARY-LINE BARBAUD ; MME KARINE GUERNUT ; M. JEAN-LUC BRINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ERIC LANNOY

Délibération

n°2016-031

**Affermissement de la
tranche conditionnelle
n°1 pour les travaux de
réhabilitation du réseau
public d'assainissement
collectif, avenue de
Provence à Piolenc /
Approbation**

Rapporteur : M. Gérard SANJULLIAN

Le rapporteur expose :

Par délibération n°2014-96 du 26 juin 2014, le conseil communautaire avait approuvé la dévolution du marché de travaux de réhabilitation du réseau public d'assainissement collectif, avenue de Provence à Piolenc, au groupement d'entreprises RAMPA /TPR / TEYSSIER.

Ce marché était constitué d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

La tranche ferme concernant le secteur nord ayant été réalisée (de la place Alphonse Daudet/rue Jean Moulin jusqu'à la sortie nord de Piolenc), il convient aujourd'hui d'affermir la tranche conditionnelle n°1 qui concerne le secteur sud (entre la route des Iles et la route des Lônes / rue des Jardins), pour un montant de 116 866,15 € HT et un délai d'exécution des travaux fixé à 3 semaines.

Le conseil communautaire est donc appelé à autoriser le Président à affermir cette tranche conditionnelle, étant entendu que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif assainissement 2016, à l'article 2315 des dépenses d'investissement (opération 12).

mi

Délibération
n°2016-031
Affermissement de la
tranche conditionnelle
n°1 pour les travaux de
réhabilitation du réseau
public d'assainissement
collectif, avenue de
Provence à Piolenc /
Approbation

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve l'affermissement de la tranche conditionnelle n°1 du marché de travaux de réhabilitation du réseau public d'assainissement collectif, avenue de Provence à Piolenc, attribué au groupement d'entreprises RAMPA /TPR / TEYSSIER, pour un montant de 116 866,15 € HT et un délai d'exécution des travaux fixé à 3 semaines,

Autorise le Président à signer tous les documents y afférant,
Précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif assainissement 2016, à l'article 2315 des dépenses d'investissement (opération 12).

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 01/03/2016

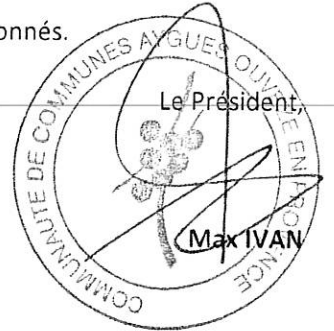
Et notification

01/03/2016

Le Président



Max IVAN



my i

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 22
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 25 février 2016

L'an deux mil seize
et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente

Date de convocation
Le 18 février 2016
Date d'affichage
Le 18 février 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, MME MARIE-JOSE AUNAVE, vice-présidents ; MME ELVIRE TEOCCHI, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. FABIENNE MINJARD, M. ERIC LANNOY, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME ELVIRE TEOCCHI, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. ALAIN BESUCCO A MME MARYVONNE HAMMERLI, M. CLAUDE RAOUX A M. DANIEL SANTANGELO, M. GERARD SANJULLIAN A M. JEAN-PIERRE DELFORGE

ABSENTS : M. FABRICE LEAUNE, MME CLAIRE DURAND, MME MARY-LINE BARBAUD ; MME KARINE GUERNUT ; M. JEAN-LUC BRINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ERIC LANNOY

Délibération
n°2016-032
Avenant n°4 au contrat
de délégation de service
public de
l'assainissement
collectif de la commune
de Sérignan-du-Comtat
/Approbation

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à approuver l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif conclu avec la SAS Lyonnaise des Eaux (ex-SDEI) pour la commune de Sérignan-du-Comtat, joint en annexe, et approuvé par la commission de délégation de service public lors de sa réunion du 25 février 2016.

L'échéance du contrat d'affermage est fixée au 31 décembre 2016, suite à la prorogation de sa durée par avenant n°3.

Dans le cadre de l'audit de fin de contrat, la communauté de communes a procédé à une analyse complète de l'état des ouvrages et des obligations contractuelles d'exploitation et de renouvellement mises à la charge du délégataire.

Cet audit a conduit à dresser le bilan exhaustif des montants dus par le délégataire en fin d'affermage, montants inscrits dans le présent avenant, et à fixer les modalités de remboursement.

my

Délibération n°2016-032
Avenant n°4 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif de la commune de Sérignan-du-Comtat /Approbation

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,
Approuve l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif conclu avec la SAS Lyonnaise des Eaux pour la commune de Sérignan-du-Comtat, joint en annexe, et validé par la commission de délégation de service public lors de sa réunion du 25 février 2016.
Autorise le Président à le signer,
Précise que cet avenant prendra effet à compter du 1^{er} mars 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 01/03/2016
Et notification
Du: 02/03/2016



mi

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 25 février 2016

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 22
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil seize
et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente

Date de convocation Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Le 18 février 2016 par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
Date d'affichage M. Max IVAN, Président
Le 18 février 2016

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, MME MARIE-JOSE AUNAVE, vice-présidents ; MME ELVIRE TEOCCHI, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. FABIENNE MINJARD, M. ERIC LANNOY, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME ELVIRE TEOCCHI, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. ALAIN BESUCCO A MME MARYVONNE HAMMERLI, M. CLAUDE RAOUX A M. DANIEL SANTANGELO, M. GERARD SANJULLIAN A M. JEAN-PIERRE DELFORGE

ABSENTS : M. FABRICE LEAUNE, MME CLAIRE DURAND, MME MARY-LINE BARBAUD ; MME KARINE GUERNUT ; M. JEAN-LUC BRINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ERIC LANNOY

Rapporteur : M. Julien MERLE

Délibération
n°2016-033
Avenant n°5 au contrat
de délégation de service
public de
l'assainissement
collectif de la commune
de Piolenc
/Approbation

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à approuver l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif conclu avec la SAS Lyonnaise des Eaux (ex-SDEI) pour la commune de Piolenc, joint en annexe, et approuvé par la commission de délégation de service public lors de sa réunion du 25 février 2016.

L'échéance du contrat d'affermage est fixée au 31 décembre 2016, suite à la prorogation de sa durée par avenant n°4.

Dans le cadre de l'audit de fin de contrat, la communauté de communes a procédé à une analyse complète de l'état des ouvrages et des obligations contractuelles d'exploitation et de renouvellement mises à la charge du délégataire.

Cet audit a conduit à dresser le bilan exhaustif des montants dus par le délégataire en fin d'affermage, montants inscrits dans le présent avenant, et à fixer les modalités de remboursement.

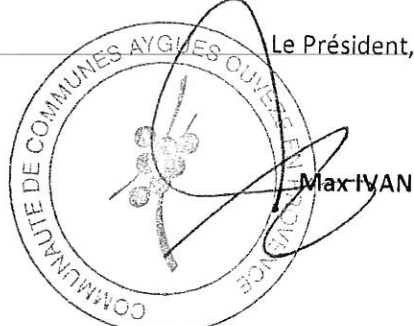
4/1

Délibération n°2016-033
Avenant n°5 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif de la commune de Piolenc /Approbation

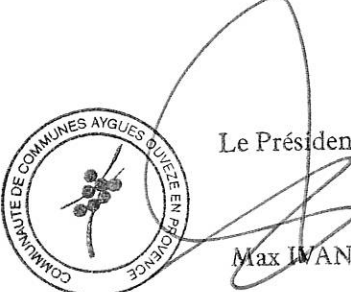
Le rapporteur entendu, le conseil délibère,
Approuve l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif conclu avec la SAS Lyonnaise des Eaux pour la commune de Piolenc, joint en annexe, et validé par la commission de délégation de service public lors de sa réunion du 25 février 2016.
Autorise le Président à le signer,
Précise que cet avenant prendra effet à compter du 1^{er} mars 2016.
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 01/03/2016
Et notification
Du: 02/03/2016

Le Président,
Max IVAN



Le Président
Max IVAN



un ?

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 25 février 2016

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 22
Pour : 19
Contre : 2
Abstentions : 7

L'an deux mil seize
et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente

Date de convocation
Le 18 février 2016
Date d'affichage
Le 18 février 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, MME MARIE-JOSE AUNAVE, vice-présidents ; MME ELVIRE TEOCCHI, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. FABIENNE MINJARD, M. ERIC LANNOY, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME ELVIRE TEOCCHI, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. ALAIN BESUCCO A MME MARYVONNE HAMMERLI, M. CLAUDE RAOUX A M. DANIEL SANTANGELO, M. GERARD SANJULLIAN A M. JEAN-PIERRE DELFORGE

ABSENTS : M. FABRICE LEAUNE, MME CLAIRE DURAND, MME MARY-LINE BARBAUD ; MME KARINE GUERNUT ; M. JEAN-LUC BRINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ERIC LANNOY

Délibération
n°2016-034
Convention triennale
proposée par
l'Association pour le
développement
touristique *Provence
Rhône Ventoux*
/Approbation

Rapporteur : M. Stéphane VIAL
Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à approuver la nouvelle convention triennale proposée par l'Association pour le développement touristique *Provence Rhône Ventoux*, jointe en annexe, et à autoriser le Président à la signer.

Il est précisé que cette convention entre en application à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de trois ans.

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve la convention triennale qui lie la communauté de communes à l'Association pour le développement touristique *Provence Rhône Ventoux* jointe en annexe,

Autorise le Président à la signer,

Précise que cette convention entre en application à compter du 1^{er} janvier 2016 et prendra fin le 31 décembre 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

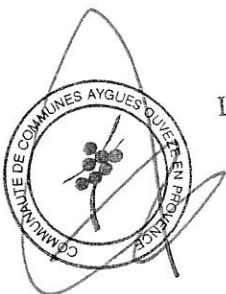
Le Président, **Max IVAN**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 01/03/2016

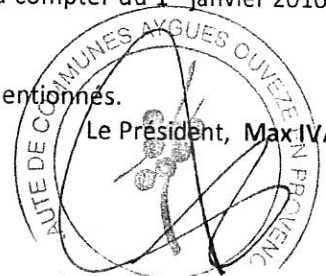
Et notification

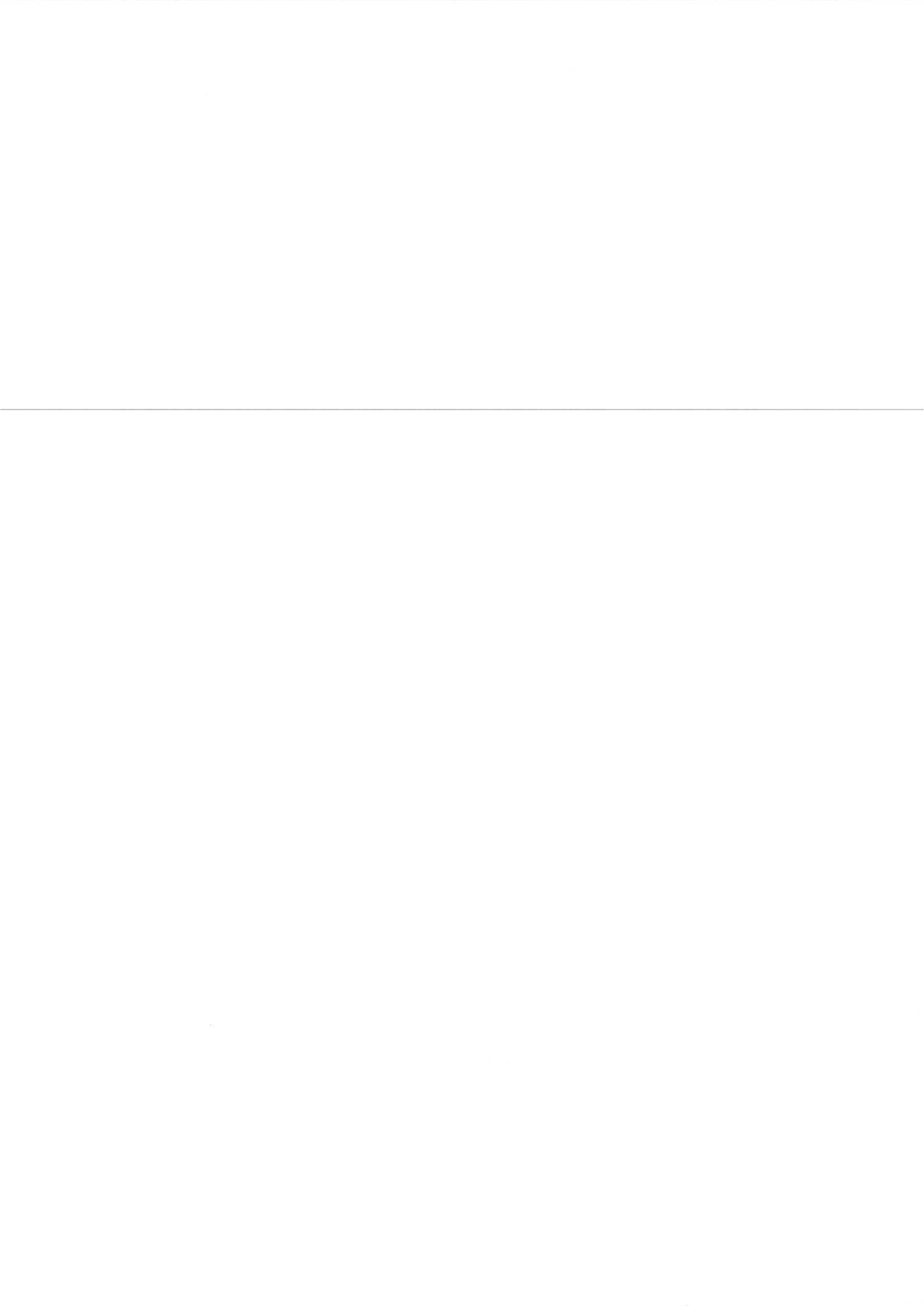
Du: 02/03/2016



Le Président

Max IVAN





de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 22
Pour : 20
Contre : 2
Abstentions : 6

Séance ordinaire du 25 février 2016

L'an deux mil seize
et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente

Date de convocation
Le 18 février 2016
Date d'affichage
Le 18 février 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. JULIEN MERLE, M. JOSEPH SAURA, MME MARIE-JOSE AUNAVE, vice-présidents ; MME ELVIRE TEOCCHI, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME FRANÇOISE CARRERE, M. FABIENNE MINJARD, M. ERIC LANNOY, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME ELVIRE TEOCCHI, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. ALAIN BESUCCO A MME MARYVONNE HAMMERLI, M. CLAUDE RAOUX A M. DANIEL SANTANGELO, M. GERARD SANJULLIAN A M. JEAN-PIERRE DELFORGE

ABSENTS : M. FABRICE LEAUNE, MME CLAIRE DURAND, MME MARY-LINE BARBAUD ; MME KARINE GUERNUT ; M. JEAN-LUC BRINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ERIC LANNOY

Délibération
n°2016-035
Participation financière
2016 à l'Association
pour le développement
touristique *Provence
Rhône Ventoux*
Provence / Approbation

Rapporteur : M. Stéphane VIAL
Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à approuver la participation financière de la communauté de communes à l'Association pour le développement touristique *Provence Rhône Ventoux*.

Il est précisé que cette participation financière s'élève cette année à 0,40 € par habitant, soit 7661,20 € pour l'exercice 2016 (19 153 habitants).

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve la participation financière de la communauté de communes à l'Association pour le développement touristique *Provence Rhône Ventoux*,

Autorise le Président à signer tous les documents y afférant,

Précise que les crédits correspondants, soit la somme de 7661,20 €, seront ouverts au budget primitif 2016 à l'article 6554 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 02/03/2016

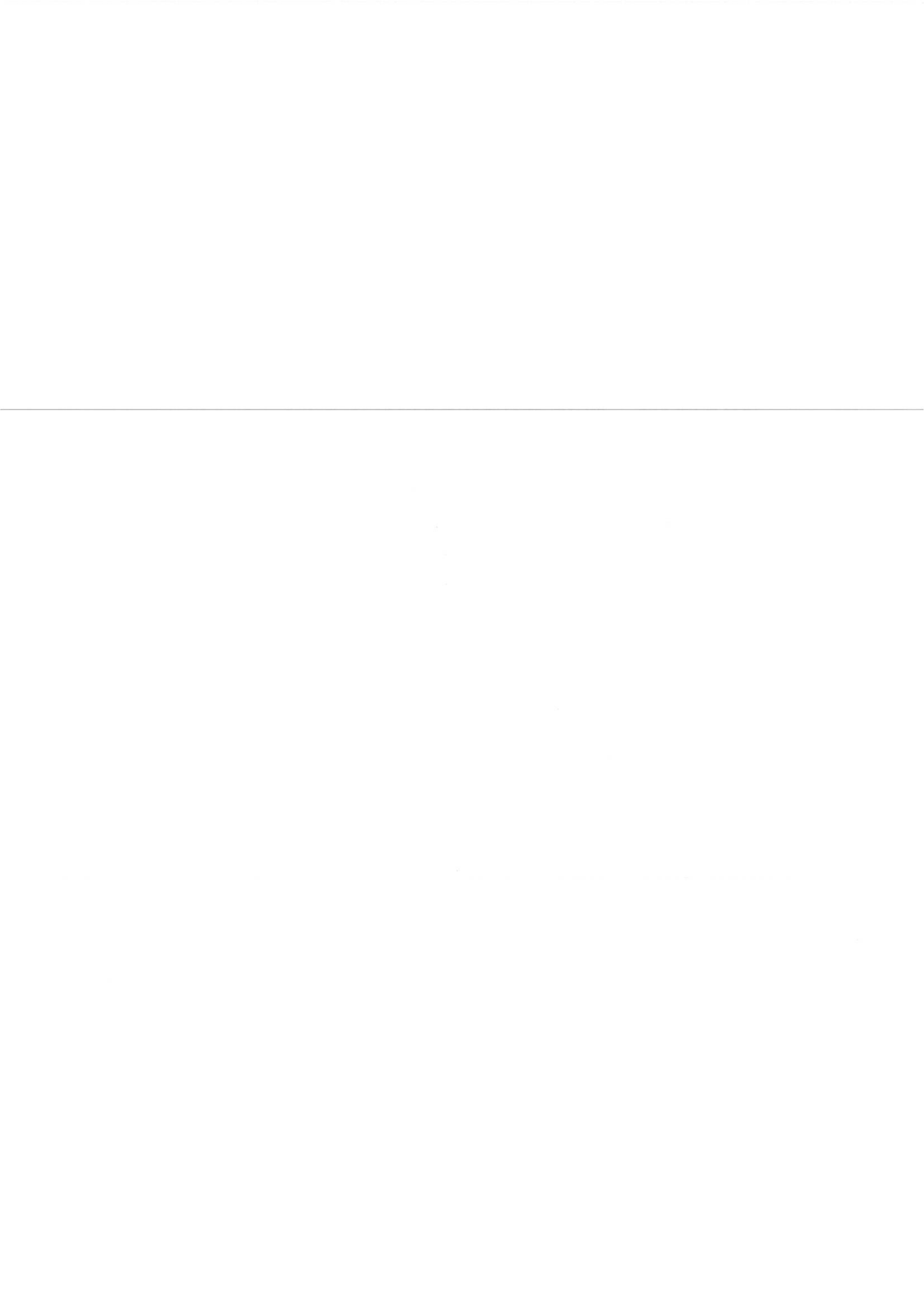
Et notification

Du: 02/03/2016

Le Président
Max IVAN

Le Président, Max IVAN

wi



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 21
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 24 mars 2016

**L'an deux mil seize
et le vingt quatre mars à dix huit heures trente**

Date de convocation
17 mars 2016
Date d'affichage
17 mars 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. GERARD SANJULLIAN, M. JULIEN MERLE, vice-présidents ;
MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE
THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, M. FABIENNE MINJARD,
M. ÉRIC LANNOY, M. CLAUDE RAOUX, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M.
Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE
HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME CHRISTINE
WINKELMANN, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, M. FABRICE LEAUNE A M.
LOUIS DRIEY, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, MME CLAIRE
BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. JOSEPH SAURA A MME MARYVONNE HAMMERLI, MME
MARIE-JOSE AUNAVE A M. HENRI COPIER

ABSENTS : MME ELVIRE TEOCCHI, MME CLAIRE DURAND, MME KARINE GUERNUT, M. JEAN-
LUC BRINGUIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : MME CHRISTINE WINKELMANN

Rapporteur : M. Max IVAN

Délibération
n°2016-036
Vote du taux 2016 de la
cotisation foncière des
entreprises (CFE)
/Approbation

Le rapporteur expose :

La réforme de la taxe professionnelle (TP), entrée en application en 2011, a profondément modifié le régime de la fiscalité des entreprises en substituant à l'ancienne TP deux nouvelles taxes : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

L'assemblée délibérante de l'EPCI doit voter le taux de la cotisation foncière des entreprises chaque année avant le 15 avril.

Pour la CVAE, en revanche, ce sont les services fiscaux qui communiquent chaque année un montant prévisionnel de recettes sans que l'assemblée délibérante ne puisse intervenir pour décider de son produit.

my 1

**Délibération
n°2016-036
Vote du taux 2016 de la
cotisation foncière des
entreprises (CFE)
/Approbation**

Le conseil communautaire est donc appelé à voter le taux 2016 de la cotisation foncière des entreprises, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires le 25 février, puis en commission des finances le 17 mars, inchangé depuis 2011, à savoir :

Taux 2016 de la cotisation foncière des entreprises : 31,01 %

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Décide de fixer le taux de la cotisation foncière des entreprises à 31,01 % pour 2016,

Autorise le Président à signer l'état fiscal "1259 FPU" sur lequel figurent les bases prévisionnelles de cette taxe et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

Précise que la recette correspondant à ce produit fiscal sera inscrite au budget principal 2016 par décision modificative à l'article 7311 des recettes de fonctionnement.

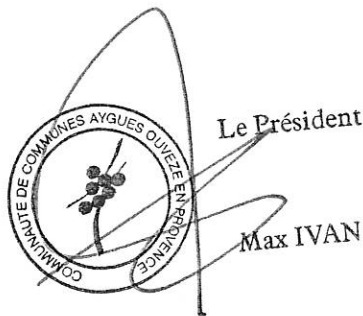
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 29/03/2016

Et notification

Du: 30/03/2016



de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 21
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil seize
et le vingt quatre mars à dix huit heures trente

Date de convocation
17 mars 2016
Date d'affichage
17 mars 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. GERARD SANJULLIAN, M. JULIEN MERLE, vice-présidents ; MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, M. FABRIENNE MINJARD, M. ÉRIC LANNOY, M. CLAUDE RAOUX, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME CHRISTINE WINKELMANN, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, M. FABRICE LEAUNE A M. LOUIS DRIEY, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. JOSEPH SAURA A MME MARYVONNE HAMMERLI, MME MARIE-JOSE AUNAVE A M. HENRI COPIER

ABSENTS : MME ELVIRE TEOCCHI, MME CLAIRE DURAND, MME KARINE GUERNUT, M. JEAN-LUC BRINGUIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : MME CHRISTINE WINKELMANN

Rapporteur : M. Max IVAN

Délibération
n°2016-037
Vote des taux 2016 de la
taxe d'habitation et de
la taxe foncière sur les
propriétés non bâties
/Approbation

Le rapporteur expose :
La réforme de la taxe professionnelle, entrée en application en 2011, a transféré aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique le produit de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties que percevaient auparavant les départements pour compenser les pertes de recettes engendrées par cette réforme de la fiscalité des entreprises.

L'assemblée délibérante de l'EPCI doit voter les taux de ces deux taxes chaque année avant le 15 avril.

Le conseil communautaire est donc appelé à voter le taux 2016 de la taxe d'habitation et le taux 2016 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, tel qu'ils ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires le 25 février, puis en commission des finances le 17 mars, l'un et l'autre inchangés depuis 2011, à savoir :

mi

Délibération n°2016-037
Vote des taux 2016 de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties /Approbation

Taux 2016 de la taxe d'habitation : 8,16 %
Taux 2016 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,59 %
Le rapporteur entendu,
Le conseil délibère,

Décide de fixer le taux de la taxe d'habitation à 8,16 % pour 2016,

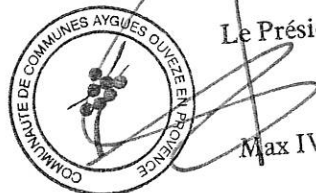
Décide de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,59 % pour 2016,


Autorise le Président à signer l'état fiscal "1259 FPU" sur lequel figurent les bases prévisionnelles de ces deux taxes et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

Précise que la recette correspondant à ce produit fiscal sera inscrite au budget principal 2016 par décision modificative à l'article 7311 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 23/03/2016
Et notification
Du: 30/03/2016


Le Président
Max IVAN


Le Président,
Max IVAN

41

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 21

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 24 mars 2016

L'an deux mil seize
et le vingt quatre mars à dix huit heures trente

Date de convocation

17 mars 2016

Date d'affichage

17 mars 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. GERARD SANJULLIAN, M. JULIEN MERLE, vice-présidents ;
MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME MARLENE
THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, M. FABIENNE MINJARD,
M. ÉRIC LANNOY, M. CLAUDE RAOUX, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M.
Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE
HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME CHRISTINE
WINKELMANN, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, M. FABRICE LEAUNE A M.
LOUIS DRIEY, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, MME CLAIRE
BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. JOSEPH SAURA A MME MARYVONNE HAMMERLI, MME
MARIE-JOSE AUNAVE A M. HENRI COPIER

ABSENTS : MME ELVIRE TEOCCHI, MME CLAIRE DURAND, MME KARINE GUERNUT, M. JEAN-
LUC BRINGUIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : MME CHRISTINE WINKELMANN

Rapporteur : M. Max IVAN

**Délibération
n°2016-038
Vote du taux 2016 de la
taxe d'enlèvement des
ordures ménagères
(TEOM) /Approbation**

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à approuver le taux 2016 de la taxe
d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), tel qu'il a été présenté lors du débat
d'orientation budgétaire le 25 février, puis en commission des finances le 17 mars,
inchangé depuis 2009, à savoir :

Taux 2016 de la TEOM : 10 %

Ce taux s'applique désormais à toutes les communes, y compris pour la commune de
Lagarde-Paréol qui arrive au terme de la période de lissage de trois ans adoptée
après son adhésion à la communauté de communes.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,



**Délibération
n°2016-038
Vote du taux 2016 de la
taxe d'enlèvement des
ordures ménagères
(TEOM) /Approbation**

Décide de fixer le taux 2016 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10 % pour toutes les communes, y compris pour la commune de Lagarde-Paréol qui arrive au terme du lissage adopté après son adhésion à la communauté de communes,

Autorise le Président à signer l'état fiscal "1259 TEOM" 2016 sur lequel figurent les bases prévisionnelles de cette taxe et le produit attendu nécessaire au financement du service des déchets,

Précise que la recette correspondant à ce produit fiscal sera inscrite au budget principal 2016 par décision modificative à l'article 7331 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

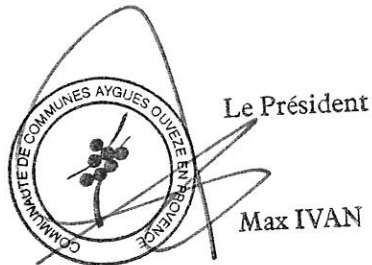
Le Président,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 29/03/2016

Et notification

Du: 30/03/2016



Max IVAN

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 20

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil seize
et le vingt quatre mars à dix huit heures trente

Date de convocation

17 mars 2016

Date d'affichage

17 mars 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. GERARD SANJULLIAN, M. JULIEN MERLE, vice-présidents ;
MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, M. FABIENNE MINJARD, M. ÉRIC LANNOY, M. CLAUDE RAOUX, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME CHRISTINE WINKELMANN, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, M. FABRICE LEAUNE A M. LOUIS DRIEY, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. JOSEPH SAURA A MME MARYVONNE HAMMERLI, MME MARIE-JOSE AUNAVE A M. HENRI COPIER, MME MARLENE THIBAUD A MME BERANGERE DUPLAN

ABSENTS : MME ELVIRE TEOCCHI, MME CLAIRE DURAND, MME KARINE GUERNUT, M. JEAN-LUC BRINGUIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : MME CHRISTINE WINKELMANN

Rapporteur : M. Max IVAN

Délibération
n°2016-039
Vote du budget primitif
principal 2016
/Approbation

Le rapporteur expose :
Conformément à l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif principal 2016, joint en annexe, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires le 25 février, puis en commission des finances le 17 mars, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	2 111 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 215 000,00 €
Chapitre 014	Attributions de compensation + FPIC	4 480 311,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	143 200,00 €
Chapitre 66	Charges financières	42 628,33 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	477 860,67 €

mi

Délibération
 n°2016-039
 Vote du budget primitif
 principal 2016
 /Approbation

Chapitre 022	Dépenses imprévues	180 000,00 €
Chapitre 023	Virement à section d'investissement	300 000,00 €
TOTAL		8 950 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

002	Excédent antérieur reporté	400 000,00 €
Chapitre 64	Remboursement de personnel	6021,00 €
Chapitre 70	Produits des services	9000,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	6 723 951,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 555 735,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	201 822,20 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0 €
Chapitre 042	Amort. subventions investissement	53 470,80 €
TOTAL		8 950 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES

001	Déficit antérieur reporté	0 €
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	121 305,65 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	14 223,55 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	916 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	300 000,00 €
Chapitre 27	Autres créances immobilisées	800 000,00 €
Chapitre 040	Amortiss. subventions investissement	53 470,80 €
	Restes à réaliser 2015	495 000,00 €
TOTAL		2 700 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES

001	Solde d'exécution reporté	299 115,11 €
1068	Affectation du résultat	1 312 888,17 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	170 500,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	139 636,05 €
Chapitre 024	Produit des cessions	35 000,00 €
Chapitre 021	Virement section de fonctionnement	300 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	442 860,67 €
TOTAL		2 700 000,00 €

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture

Le: 29/03/2016

Et notification

Du: 30/03/2016

Approuve le budget primitif 2016, équilibré en recettes et en dépenses dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement : 8 950 000 €

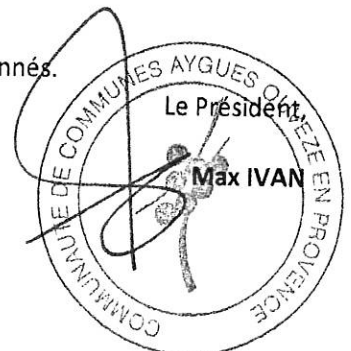
Section d'investissement : 2 700 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.



Le Président

Max IVAN



Le Président,

Max IVAN

ny :

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 20
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil seize
et le vingt quatre mars à dix huit heures trente

Date de convocation
17 mars 2016
Date d'affichage
17 mars 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. GERARD SANJULLIAN, M. JULIEN MERLE, vice-présidents ; MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, M. FABIENNE MINJARD, M. ÉRIC LANNOY, M. CLAUDE RAOUX, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME CHRISTINE WINKELMANN, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, M. FABRICE LEAUNE A M. LOUIS DRIEY, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. JOSEPH SAURA A MME MARYVONNE HAMMERLI, MME MARIE-JOSE AUNAVE A M. HENRI COPIER, MME MARLENE THIBAUD A MME BERANGERE DUPLAN

ABSENTS : MME ELVIRE TEOCCHI, MME CLAIRE DURAND, MME KARINE GUERNUT, M. JEAN-LUC BRINGUIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : MME CHRISTINE WINKELMANN

Rapporteur : M. Max IVAN

Délibération
n°2016-040
Demande de subvention
à l'Etat pour les travaux
de mise en accessibilité
du siège de la
communauté de
communes
/Approbation

Le rapporteur expose :

Par délibération n°15 du 20 janvier 2016, le conseil communautaire a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) afin de mettre en conformité le siège de la communauté de communes, établissement recevant du public, avec ses obligations en termes d'accessibilité.

La communauté de communes a donc missionné le bureau d'études ACESMETRIE qui a recensé les travaux à réaliser et qui les a estimés à 17 580 € HT.

Le conseil communautaire est donc appelé à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du fonds voté par la Loi de finances au titre du soutien à l'investissement public local (SIPL), notamment pour la mise aux norme des équipements publics, selon le plan de financement joint en annexe.

Le rapporteur entendu,

[Signature]

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le 30/03/2016

Recevoir
Levraut

ID : 084-248400160-20160324-DEL2016_040-DE

Délibération
n°2016-040

Le conseil délibère,

**Demande de subvention
à l'Etat pour les travaux
de mise en accessibilité
du siège de la
communauté de
communes
/Approbation**

Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat pour les travaux de mise en accessibilité du siège de la communauté de communes au titre du soutien à l'investissement public local (SIPL),

Approuve le plan de financement s'y rapportant,

Dit que la recette sera inscrite au budget principal, après notification, au chapitre 13 des recettes d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 23/03/2016

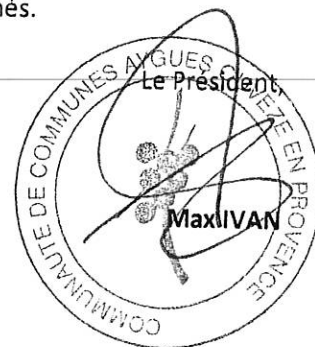
Et notification

Du: 30/03/2016



Le Président

Max IVAN



my^o

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 20
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil seize
et le vingt quatre mars à dix huit heures trente

Date de convocation
17 mars 2016
Date d'affichage
17 mars 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. GERARD SANJULLIAN, M. JULIEN MERLE, vice-présidents ;
MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME BRIGITTE
MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, M. FABIENNE MINJARD, M. ÉRIC LANNOY, M.
CLAUDE RAOUX, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME
BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN
BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME CHRISTINE
WINKELMANN, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, M. FABRICE LEAUNE A M.
LOUIS DRIEY, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, MME CLAIRE
BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. JOSEPH SAURA A MME MARYVONNE HAMMERLI, MME
MARIE-JOSE AUNAVE A M. HENRI COPIER, MME MARLENE THIBAUD A MME BERANGERE
DUPLAN

ABSENTS : MME ELVIRE TEOCCHI, MME CLAIRE DURAND, MME KARINE GUERNUT, M. JEAN-
LUC BRINGUIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : MME CHRISTINE WINKELMANN

Rapporteur : M. Gérard SANJULLIAN

Le rapporteur expose :

Délibération
n°2016-041
Affermissement de la
tranche conditionnelle
n°2 du marché de
travaux d'extension du
réseau public
d'assainissement
collectif, quartier
Esperon à Travaillan
/Approbation

Par délibération n°9 du 29 janvier 2014, le conseil communautaire avait approuvé la dévolution du marché de travaux d'extension du réseau public d'assainissement chemin de la Dame à Camaret-sur-Aigues et quartier Esperon à Travaillan au groupement d'entreprises TPR / RAMPA / TEYSSIER.
Ce marché était constitué d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles.

Les travaux de la tranche ferme sur le chemin de la Dame et le quartier Sablas (antenne Est, entre les rues Jean Moulin et Buisseron) et de la tranche conditionnelle n°1 (antenne centrale entre les rues Jean Moulin et Jean-Henri Fabre) ayant été réalisés, il convient aujourd'hui d'affermir la tranche conditionnelle n°2 qui concerne le quartier Esperon à Travaillan, pour un montant 58 975 € HT et un délai d'exécution de 4 semaines.

47

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le 30/03/2016

ID : 084-248400160-20160324-DEL2016_041-DE

**Délibération
n°2016-041
Affermissement de la
tranche conditionnelle
n°2 du marché de
travaux d'extension du
réseau public
d'assainissement
collectif, quartier
Esperon à Travaillan
/Approbation**

Le conseil communautaire est donc appelé à autoriser le Président à affermir cette tranche conditionnelle, étant entendu que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif assainissement 2016, à l'article 2315 des dépenses d'investissement (opération 15).

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve l'affermissement de la tranche conditionnelle n°2 du marché de travaux d'extension du réseau public d'assainissement collectif, quartier Esperon à Travaillan, attribué au groupement d'entreprises TPR/RAMPA/TEYSSIER, pour un montant de 58 975 € HT et un délai d'exécution des travaux fixé à 4 semaines,

Autorise le Président à signer tous les documents y afférant,

Précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif assainissement 2016, à l'article 2315 des dépenses d'investissement (opération 15).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 29/03/2016

Et notification

Du: 30/03/2016



Le Président
Max IVAN

mi?

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 20
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil seize
et le vingt quatre mars à dix huit heures trente

Date de convocation
17 mars 2016
Date d'affichage
17 mars 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. GERARD SANJULLIAN, M. JULIEN MERLE, vice-présidents ;
MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, M. FABIENNE MINJARD, M. ÉRIC LANNOY, M. CLAUDE RAOUX, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME CHRISTINE WINKELMANN, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, M. FABRICE LEAUNE A M. LOUIS DRIEY, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. JOSEPH SAURA A MME MARYVONNE HAMMERLI, MME MARIE-JOSE AUNAVE A M. HENRI COPIER, MME MARLENE THIBAUD A MME BERANGERE DUPLAN

ABSENTS : MME ELVIRE TEOCCHI, MME CLAIRE DURAND, MME KARINE GUERNUT, M. JEAN-LUC BRINGUIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : MME CHRISTINE WINKELMANN

Rapporteur : M. Julien MERLE

Délibération
n°2016-042
Demande de
subventions aux
financeurs pour les
travaux d'extension du
réseau public
d'assainissement
collectif, quartier
Esperon à Travaillan
/Approbation

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est amené à autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil départemental de Vaucluse et du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur pour les travaux d'extension du réseau public de collecte des eaux usées qui vont être réalisés quartier Esperon à Travaillan, selon le plan de financement joint en annexe.

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Autorise le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil départemental de Vaucluse et du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur pour les travaux d'extension du réseau public de collecte des eaux usées qui vont être réalisés quartier Esperon à Travaillan, selon le plan de financement joint en annexe,

M ?

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le 30/03/2016

ID : 084-248400160-20160324-DEL2016_042-DE

**Délibération
n°2016-042
Demande de
subventions aux
financeurs pour les
travaux d'extension du
réseau public
d'assainissement
collectif, quartier
Esperon à Travaillan
/Approbation**

S'engage à rembourser les subventions perçues en cas de non-respect de ses obligations,

Dit que la recette sera inscrite au budget annexe assainissement, après notification, au chapitre 13 des recettes d'investissement.

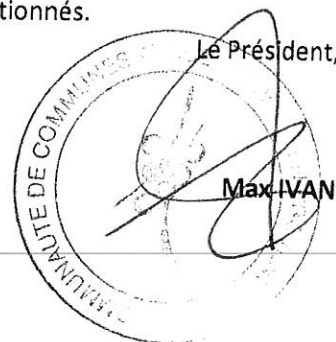
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 23/03/2016

Et notification

Du: 30/03/2016



u, i

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 20
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil seize
et le vingt quatre mars à dix huit heures trente

Date de convocation 17 mars 2016
Date d'affichage 17 mars 2016
Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. GERARD SANJULLIAN, M. JULIEN MERLE, vice-présidents ; MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME BRIGITTE MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, M. FABIENNE MINJARD, M. ÉRIC LANNOY, M. CLAUDE RAOUX, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME CHRISTINE WINKELMANN, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, M. FABRICE LEAUNE A M. LOUIS DRIEY, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, MME CLAIRE BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. JOSEPH SAURA A MME MARYVONNE HAMMERLI, MME MARIE-JOSE AUNAVE A M. HENRI COPIER, MME MARLENE THIBAUD A MME BERANGERE DUPLAN

ABSENTS : MME ELVIRE TEOCCHI, MME CLAIRE DURAND, MME KARINE GUERNUT, M. JEAN-LUC BRINGUIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : MME CHRISTINE WINKELMANN

Rapporteur : M. Max IVAN

Délibération
n°2016-043
Rapport annuel du
service commun des
autorisations du droit
des sols /Approbation

Le rapporteur expose :
La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) depuis le 1^{er} juillet 2015.

Pour pallier ce désengagement des services de l'Etat, la communauté de communes a créé un service commun, sur le fondement de l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui a pour objet la mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme avec les communes par voie conventionnelle.

Par délibération n°103 du 25 septembre 2014, le conseil communautaire a approuvé la modification de ses statuts pour y inclure la création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le 30/03/2016

ID : 084-248400160-20160324-DEL2016_043-DE

**Délibération
n°2016-043
Rapport annuel du
service commun des
autorisations du droit
des sols /Approbation**

Par délibération n°2015-001 du 29 janvier 2015, les élus communautaires ont approuvé la création du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, ainsi que les termes de la convention entre les communes adhérentes et le service instructeur de la communauté de communes. Ces conventions ont également été approuvées par les conseils municipaux des communes qui ont souhaité adhérer à ce service commun, opérationnel depuis le 1^{er} avril 2015.

Conformément à l'article 11 des conventions signées entre les communes et le service commun des autorisations du droit des sols, un rapport annuel du service rendu doit être produit.

Une fois présenté devant le conseil communautaire, ce rapport sera transmis à chaque commune adhérente à ce service en vue de son adoption par son conseil municipal.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver le rapport annuel du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols pour l'année 2015, joint en annexe.

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve le rapport annuel du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols pour l'année 2015, joint en annexe,

Dit que ce rapport sera transmis aux maires des communes adhérentes en vue de son adoption par leur conseil municipal.

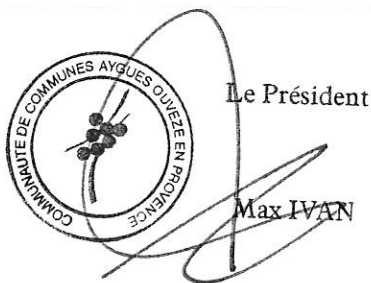
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 23/03/2016

Et notification

Du: 30/03/2016



M?

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 20
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 24 mars 2016

L'an deux mil seize
et le vingt quatre mars à dix huit heures trente

Date de convocation
17 mars 2016
Date d'affichage
17 mars 2016

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
M. Max IVAN, Président

PRESENTS : M. LOUIS DRIEY, M. GERARD SANJULLIAN, M. JULIEN MERLE, vice-présidents ;
MME CHRISTINE WINKELMANN, M. HERVE AURIACH, M. LIONEL MURET, MME BRIGITTE
MACHARD, M. DANIEL SANTANGELO, M. FABIENNE MINJARD, M. ÉRIC LANNOY, M.
CLAUDE RAOUX, M. VINCENT FAURE, MME LYDIE CATALON, M. Stéphane VIAL, MME
BERANGERE DUPLAN, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. ALAIN
BESUCCO, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD A MME CHRISTINE
WINKELMANN, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN, M. FABRICE LEAUNE A M.
LOUIS DRIEY, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, MME CLAIRE
BRESOLIN A M. VINCENT FAURE, M. JOSEPH SAURA A MME MARYVONNE HAMMERLI, MME
MARIE-JOSE AUNAVE A M. HENRI COPIER, MME MARLENE THIBAUD A MME BERANGERE
DUPLAN

ABSENTS : MME ELVIRE TEOCCHI, MME CLAIRE DURAND, MME KARINE GUERNUT, M. JEAN-
LUC BRINGUIER, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : MME CHRISTINE WINKELMANN

Rapporteur : M. Max IVAN

Délibération
n°2016-044
Création d'un emploi
d'avenir /Approbation

Le rapporteur expose :
Les emplois d'avenir ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi aux jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés, en leur ouvrant l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.
Ils visent principalement les employeurs du secteur non marchand - associations, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale.
Les emplois d'avenir s'inscrivent dans le cadre juridique du contrat unique d'insertion (CUI) et sont conclus sous la forme, pour les collectivités territoriales et leurs groupements, d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi à durée déterminée, d'au moins 12 mois et d'au plus 36 mois.

Le recrutement d'un salarié dans le cadre d'un emploi d'avenir ouvre droit à une aide financière de l'État attribuée au vu des engagements pris par l'employeur, notamment en matière de formation du titulaire de l'emploi d'avenir et à hauteur

myP

Délibération
n°2016-044
Création d'un emploi
d'avenir / Approbation

de 75 % du SMIC.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver la création d'un emploi d'avenir, avec prise d'effet à compter du 1^{er} avril 2016 et pour une durée minimale de 12 mois, qui sera pourvu pour occuper l'emploi d'agent d'accueil.

Le conseil est également appelé à autoriser le Président à signer tous les documents y afférant.

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve la création d'un emploi d'avenir, avec prise d'effet à compter du 1^{er} avril 2016 et pour une durée minimale de 12 mois, qui sera pourvu pour occuper l'emploi d'agent d'accueil,

Dit que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 340 / indice majoré 321 de la grille indiciaire de la Fonction publique et affilié au régime de retraite de l'IRCANTEC,

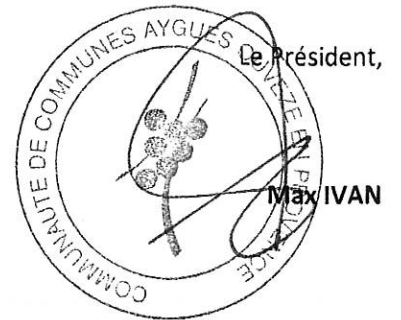
Autorise le Président à signer tous les documents y afférant,

Dit que la dépense a été inscrite au budget primitif principal 2016 au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement,

Et que la recette provenant de l'aide financière de l'État sera inscrite à l'article 64168 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 23/03/2016
Et notification
Du: 30/03/2016



Le Président
Max IVAN